



COMMISSION DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019
MISSION SPORT JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

**Avis n° 151 (2018-2019) de Jean-Jacques LOZACH
et Jacques-Bernard MAGNER, rapporteurs pour avis
fait au nom de la commission de la culture**

- Le mercredi 21 novembre 2018, la commission de la culture, de l'éducation et de la communication a examiné les rapports de Jean-Jacques Lozach et Jacques-Bernard Magner, rapporteurs pour avis, sur les crédits de la mission sport, jeunesse et vie associative dans le projet de loi de finances pour 2019.
- Elle a donné, à l'unanimité, un avis défavorable à l'adoption de ces crédits.
- Elle a également adopté à l'unanimité l'amendement proposé par Jacques-Bernard Magner ouvrant la possibilité au Fonds de développement pour la vie associative (FDVA) de bénéficier à terme des dépôts et avoirs des comptes inactifs des associations en déshérence.

I Les crédits du programme 163 : une augmentation des crédits tirée par le service civique

Les crédits du programme 163 s'élèvent à 614,3 millions d'euros, soit une progression de près de 9 % par rapport à l'année dernière. Ils se caractérisent par deux tendances :

- **la poursuite de l'effort en matière de service civique** : les crédits qui lui sont consacrés représentent près de 81 % du programme 163. Pour 2019, ils augmentent de 50 millions d'euros pour atteindre 497 millions d'euros, ce qui devrait permettre de financer le service civique de 140 000 volontaires ;

- **la reconduction des crédits en faveur des actions 1 et 2**, à l'exception de l'augmentation de deux millions d'euros des crédits accordés à l'Office franco-allemand

pour la jeunesse et de la diminution de 2,8 millions d'euros des crédits finançant le compte d'engagement citoyen afin d'ajuster la dotation à la consommation réelle de crédits.

Cette baisse *de facto* des crédits si on tient compte de l'inflation a été **accentuée par la suppression de la réserve parlementaire** intervenue l'année dernière, soit un manque à gagner de 52 millions d'euros pour les associations, qui n'a été compensé que partiellement à travers l'octroi de 25 millions d'euros au FDVA. Ainsi, dans le Val-de-Marne, 340 402 euros ont été attribués en 2018 contre 2,9 millions d'euros à travers la réserve parlementaire en 2016.

Les crédits du FDVA destinés à la formation des bénévoles sont également largement insuffisants. D'un montant de 8,2 millions d'euros, ils permettent de satisfaire moins de 29 % des demandes, et ce pour seulement la moitié de leur montant. Le dispositif finance la formation d'1,2 % des bénévoles uniquement !

Les crédits du FONJEP (Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) sont également sous-dimensionnés par rapport aux besoins. Destinés à asseoir les projets associatifs dans la durée en facilitant l'emploi associatif, ils ne financent que 3 650 postes à hauteur de 7 200 euros annuels pour trois ans.

II Une fragilisation durable du monde associatif non prise en compte par le gouvernement

Plusieurs mesures prises par le gouvernement ont eu un impact négatif sur les associations :

- **la réforme des contrats aidés :** entre 2016 et 2019, les crédits destinés à leur financement sont passés de 4,2 milliards d'euros à 600 millions, ce qui correspond à une **perte d'1,6 milliard d'euros de subventions indirectes pour les associations ;**

- **le remplacement de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI)** qui a fait passer le nombre d'assujettis à cet impôt de 358 000 à 120 000 foyers et a entraîné une baisse moyenne d'au moins 50 % des dons provenant de l'IFI, ce qui représente une **perte de l'ordre de 130 à 150 millions d'euros pour les fondations reconnues d'utilité publique ;**

- **la réévaluation du taux de contribution sociale généralisée (CSG)** - qui touche également les retraités, donateurs traditionnels - et les **inquiétudes soulevées par la mise en œuvre du prélèvement à la source** à partir de 2019 qui conduisent à une baisse générale de la collecte grand public.

Il y a un an, le gouvernement a annoncé un plan en faveur du développement de la vie associative. Une réflexion très large a alors été lancée, qui a rassemblé l'ensemble des organisations représentatives de la vie associative et a associé de nombreuses administrations. À l'issue de cette large consultation, un rapport a été remis le 8 juin dernier au Premier ministre comportant 59 propositions. **Cet immense travail n'a abouti à aucune mesure concrète de la part du gouvernement. Aucune initiative n'a été prise afin d'introduire un soutien direct aux emplois associatifs au regard de leur utilité sociale.** Alors que le gouvernement fixe des objectifs ambitieux aux associations en matière d'accompagnement de la politique publique, que ce soit pour la mise en place du service national universel, du plan pauvreté ou du développement du sport pour tous, sa politique conduit à une **fragilisation durable du milieu associatif et entraîne de graves répercussions en matière de cohésion sociale et de réponse à des besoins non couverts par les pouvoirs publics.**

III Des crédits du sport « au plus juste », marqués par la création prochaine de l'Agence nationale du sport

Les crédits du programme 219 prévus par le PLF s'élevaient à 319,2 millions d'euros, en baisse de 8,1 % par rapport à ceux figurant dans la loi de finances initiale pour 2018.

Cette baisse se répercute presque exclusivement sur l'action n° 1 (« Promotion du sport pour le plus grand nombre »), qui voit ses crédits chuter de 45 % à **49,5 millions d'euros**. Cette évolution peut être nuancée dans la mesure où elle trouve largement son origine dans une **réévaluation de la compensation d'exonérations de cotisations sociales sur la rémunération des arbitres et juges sportifs** auprès de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale.

De manière générale, le programme 219 a fait l'objet d'une évaluation « au plus juste » afin de concilier les besoins de financement avec la maîtrise des dépenses publiques. Divers crédits de paiement ont fait l'objet d'ajustements liés à l'avancée de programmes pluriannuels concernant :

- les dotations consacrées aux travaux sur les sites de l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP) et des écoles nationales ;

- les moyens dédiés aux grands événements sportifs internationaux et au soutien aux équipements structurants nationaux ;

- la prise en charge des cotisations de retraite et des aides personnalisées des sportifs de haut niveau.

Le fait majeur de ce budget est cependant l'impact de la création prochaine de l'Agence nationale du sport, qui vise à améliorer la gouvernance de la politique du sport et la coordination entre ses acteurs. Cette agence, qui intégrera le CNDS, devrait prendre la forme d'un groupement d'intérêt public au sein duquel l'État, les collectivités territoriales et le mouvement sportif disposeraient chacun de 30 % des droits de vote, les acteurs économiques se voyant attribuer les 10 % restants. **Sa vocation générale sera de développer les pratiques sportives et de soutenir la haute performance.**

Cette nouvelle structure doit bénéficier, en 2019, d'un budget d'environ 350 millions d'euros. Ses moyens d'intervention seront dévolus à 70 % au développement des pratiques et à hauteur de 90 millions d'euros à la haute performance, qui bénéficie ainsi d'une hausse de 40 % de ses crédits par rapport à 2018.

Au sein de ce budget, près de 55 millions d'euros de mesures nouvelles accompagneront la naissance de l'agence : 25 millions pour la haute performance, 15 millions pour le développement des pratiques et 15 millions affectés au programme « savoir nager » et à la lutte contre les inégalités d'accès à la pratique sportive. Cette dernière enveloppe correspond à un **rehaussement du plafond de la taxe dite « Buffet » sur les droits de retransmission audiovisuelle des événements sportifs** que la ministre des sports a fait adopter lors du débat à l'Assemblée nationale.

IV L'impact du financement des Jeux de 2024

En créant le programme 350 au bénéfice de la Société de livraison des équipements olympiques et paralympiques (SOLIDEO), le **Gouvernement n'a pas pour autant isolé ces crédits du reste des moyens du ministère des sports.**

Ce faisant, le **risque d'un transfert des crédits du programme 219 vers le programme 350 tend à devenir réalité pour 2019 et 2020. La réussite des Jeux de 2024 ne peut cependant être obtenue en portant atteinte à la pratique sportive et aux 46 disciplines non olympiques.**

Le programme 350 prévoit en 2019 une enveloppe de 65 millions d'euros pour la SOLIDEO mais l'enveloppe totale dont elle disposera s'élèvera à 152 millions d'euros compte tenu des apports des collectivités territoriales (85 millions d'euros dont 45 versés par avance). **La contribution de l'État doit rapidement monter en puissance dans les années à venir pour respecter l'enveloppe de 1,374 milliard d'euros d'autorisations d'engagement. Si cette trajectoire n'était pas respectée, le « pacte de confiance » avec les autres contributeurs pourrait être entamé.**

Pour l'heure, les crédits fixés dans le PLF ne peuvent dissiper les inquiétudes concernant notamment la préparation des équipes olympiques et paralympiques françaises aux Jeux de 2020 à 2024. Si les crédits de paiement de l'action n° 2 du programme 219 (« Développement du sport de haut niveau ») augmentent légèrement pour atteindre 219,5 millions d'euros en 2019, il subsiste **une véritable opacité quant au fonctionnement opérationnel de la future agence du sport, sur le mode de représentation en son sein des collectivités territoriales et du monde économique, ainsi que sur son articulation avec l'INSEP et les centres de ressources, d'expertise et de performance sportives (CREPS).**

D'autres facteurs, comme la fin de la rémunération par l'État de 1 600 conseillers techniques sportifs et la dégradation du parc d'équipements sportifs locaux, s'ajoutent aux raisons pour lesquelles **la baisse des crédits du sport pose question quant aux ambitions réelles du Gouvernement pour le sport français, qui n'a plus atteint le « Top 5 » au tableau des médailles olympiques depuis 1996 et a pour objectif d'obtenir quatre-vingts médailles en 2024.**



Commission de la culture, de l'éducation
et de la communication
<http://www.senat.fr/commission/cult/index.html>
Téléphone : 01.42.34.23.23 -
secretariat-afcult@senat.fr

Présidente :
Catherine Morin-Desailly
Sénatrice
de la Seine-Maritime (UC)



Rapporteurs pour avis :

Jean-Jacques Lozach
Sénateur
de la Creuse (SOCR)



Jacques-Bernard Magnier
Sénateur
du Puy-de-Dôme (SOCR)

